



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 090-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.282

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Rüfenacht (Burgdorf, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié

Programme d'économies de la Confédération : quelles répercussions pour le canton de Berne ?

Le Conseil fédéral a adopté, sur la base du rapport Gaillard, un programme d'économies draconien appelé « Programme d'allègement budgétaire 2027 ». Le projet prévoit une soixantaine de mesures, dont 36 impliquent des modifications législatives, avec pour objectif la réduction des dépenses à raison de 2,7 milliards de francs en 2027 et de 3,6 milliards en 2028. Le programme d'allègement se concentre pour plus de 90 % sur l'abaissement des dépenses, tandis que seuls quelque 300 millions de francs de recettes supplémentaires sont prévus.

Il faut savoir qu'environ 30 % des dépenses fédérales sont consacrées aux cantons. Aussi ceux-ci seront-ils inévitablement touchés par les mesures d'allègement étant donné la réduction prévue des contributions. En outre, les personnes et les institutions qui sollicitent les services cofinancés par la Confédération seront également impactées par les réductions, puisque l'objectif explicite de cette dernière est d'augmenter leur participation directe à la couverture des coûts. Le train de mesures concerne en particulier les domaines de la formation et de la recherche, ceux de l'environnement et du climat ainsi que celui de la cohésion sociale. Dans son rapport explicatif en vue de la procédure de consultation, le Conseil fédéral justifie plusieurs des coupes budgétaires par le désenchevêtrement des domaines d'activité de la Confédération et des cantons. Or, dans les faits, le train de mesures d'économie entraîne dans de nombreux domaines un transfert des coûts de la Confédération vers les cantons ou une détérioration des services publics.

Dans ce contexte et compte tenu de la pertinence des mesures proposées pour la formation, la mobilité, la santé, l'environnement et la politique régionale – autant de domaines dans lesquels la Confédération collabore avec les cantons ou cofinance leurs tâches – il est important d'en connaître les implications pour le canton de Berne et de savoir ce que le Conseil-exécutif a d'ores et déjà entrepris et ce qu'il entend encore entreprendre à cet égard.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il déjà estimé les potentielles répercussions financières des mesures sur le canton de Berne contenues dans le projet de la Confédération et a-t-il procédé à un chiffrage ? Quid du maintien du niveau actuel des services et des coûts pour les personnes concernées ? Dispose-t-on d'une estimation ? Dans la négative, le Conseil-exécutif a-t-il l'intention de procéder à une telle analyse ?
2. Le Conseil-exécutif s'est-il déjà rapproché d'autres cantons afin d'examiner quels pourraient être les leviers pour coordonner une riposte commune face à la Confédération et, le cas échéant, quel en est le résultat ?
3. Compte tenu de la situation actuelle des finances cantonales et des prévisions de son plan financier, quelles mesures le Conseil-exécutif envisage-t-il de prendre pour compenser les éventuelles répercussions induites par les mesures fédérales ? Les coupes prévues au niveau des tâches cantonales font-elles l'objet d'un examen particulier ? Une augmentation des recettes fiscales est-elle prévue ? Des projets de transfert de charges vers les communes sont-ils envisagés ?
4. Quelle position le Conseil-exécutif défend-il dans le cadre de la consultation fédérale en cours – de manière générale et au regard des différentes mesures ?
5. La Confédération entend procéder à des coupes budgétaires dans le domaine des transports régionaux. Cela entraînera-t-il une augmentation des tarifs ou une réduction des prestations des transports publics de voyageuses et voyageurs dans le canton de Berne ? Ou le Conseil-exécutif serait-il disposé à compenser les coupes budgétaires de la Confédération ?
6. Le Conseil fédéral entend réduire les contributions allouées aux hautes écoles cantonales, le principe sur lequel il se base étant que le montant des frais de scolarité pourrait être multiplié par deux pour les nationaux et par quatre pour les étrangères et étrangers.
 - Quelle est la position du Conseil-exécutif à propos d'une augmentation des frais de scolarité d'une telle ampleur ?
 - Quelles en seraient les conséquences pour le canton de Berne dans le paysage universitaire ?
7. Les coupes budgétaires de la Confédération concernant la réduction des primes seront-elles compensées par une augmentation de la quote-part cantonale ou faut-il s'attendre à une réduction des contributions destinées à la réduction des primes dans le canton de Berne ?

Destinataire

– Grand Conseil